

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 18 novembre 2022

CP2022_11_32
id. 6721

Le 18 novembre 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. BESIERS), Mme SARDEING (pouvoir à Mme BOURDONCLE)

Sont absents :

M. BEQ, Mme NEGRE

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**AIDES AUX ACTIONS ET MANIFESTATIONS
AGRO-TOURISTIQUES**

Le Département de Tarn-et-Garonne est engagé dans la promotion touristique du territoire, et soutient particulièrement les manifestations agro-touristiques, reflets de la vitalité des terroirs ruraux.

Son intervention est légitimée à différents titres par la convention adoptée avec la Région, en application de l'article 94-4 de la loi NOTRe, et sur laquelle le Département a délibéré le 28 juin 2017. Cette convention stipule dans son annexe que dans le cadre de sa compétence tourisme, le Département favorise les projets agro-touristiques et oenotouristiques et soutient les manifestations et les événements qui participent à la promotion du territoire départemental et de ses composantes.

Ce positionnement s'inscrit également dans le cadre du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, et plus particulièrement dans l'action 16 intitulée « développer l'agro-tourisme et l'œno-tourisme », qui a vertu de conforter l'attractivité touristique de département. Cette action poursuit l'objectif de « faire profiter les territoires de la notoriété des produits », notamment par l'aide à la réalisation d'événements.

De plus, l'agriculture, l'artisanat et les traditions qui y sont liés ont façonné la culture et les paysages du territoire rural tarn-et-garonnais, qui fondent l'âme et le caractère du département, traditionnelle terre d'accueil. C'est pourquoi, l'agence de développement touristique de Tarn-et-Garonne (Tarn-et-Garonne tourisme) les a érigés en axes forts de sa communication, conformément aux orientations définies dans son plan d'actions 2019 voté par l'Assemblée départementale.

Il prévoit en effet que « Tarn-et-Garonne tourisme valorisera les productions et les filières de l'agro-tourisme dans le cadre d'opérations de promotion du département » et que « les thématiques de l'œno-tourisme, des vergers, et les promotions sous signe de qualité, ainsi que la gastronomie seront mis à l'honneur dans l'ensemble des manifestations organisées par Tarn-et-Garonne tourisme ».

C'est dans ce cadre que le Département soutient un grand nombre de manifestations qui animent les terroirs tarn-et-garonnais, lesquelles reposent sur l'activité et le dynamisme d'associations ou d'organismes publics. Elles attirent tant le public local que les touristes.

La commission permanente a délégation de compétence pour statuer sur les 13 demandes de subventions présentées en annexe. Il est proposé d'examiner :

- 12 demandes d'associations pour leurs actions agro-touristiques, dont 2 comices agricoles,
- 1 demande de la chambre d'agriculture de Tarn et-Garonne, pour l'organisation de la manifestation de « Bienvenue à la Campagne ».

Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental de l'exercice en cours dans le Programme P030 Opération O001 Enveloppe E09, sur les lignes budgétaires suivantes, dont voici pour information l'état d'engagement des crédits inscrits au budget départemental 2022 :

Ligne budgétaire 2920 Article 6574 – sous-fonction 94 :

- Autorisation d'engagement (AAGA) 2022 : 40 290 €
- Engagement à ce jour : 0 €
- Engagement à la présente commission : 30 350 €
- Disponible sur l'exercice 2022 : 9 940 €

Ligne budgétaire 2899 Article 65737 – sous-fonction 94 :

- Autorisation d'engagement (AAGA) 2022 : 60 000 €
- Engagement à ce jour : 0 €
- Engagement à la présente commission : 50 000 €
- Disponible sur l'exercice 2022 : 10 000 €

La commission agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts a émis un avis favorable sur ces propositions.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la convention signée avec la Région Occitanie en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, signée le 11 septembre 2017, en application de la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu l'avis favorable de la 7ème commission agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, au titre des aides aux actions et manifestations touristiques, l'attribution des subventions départementales aux 12 associations et à la chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne pour un montant total de 80 350 € selon le détail figurant dans les tableaux ci-annexés ;
- Approuve la convention de participation financière au titre de l'organisation de la manifestation « Bienvenue à la Campagne » 2022 à conclure avec la chambre d'agriculture, telle que ci-annexée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'exercice en cours, Programme Programme P030 Opération O001 Enveloppe E09 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL